This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

CJ
3022
T75
SAL

737.094
T865

ROUBLE DE CONSTANTIN

Exemplaire de S. E.
le Général Prince A.
Schakovskoy

TIRÉ A QUARANTE EXEMPLAIRES

sur papier vélin glacé

N° [redacted]

Troubetskoi
PRINCE ALEXANDRE TROUBETZKOY

ROUBLE

DE

CONSTANTIN

CÉSAREWITCH

GRAND DUC DE RUSSIE

STANFORD LIBRARY

MARSEILLE

IMPRIMERIE CENTRALE E. CAMOIN

MDCCCLXXIII

Go

CJ3022
T75

312209

STANFORD LIBRARY

En septembre 1867, je recevais une proposition d'achat de roubles à l'effigie du Grand Duc Constantin au titre impérial, frappés, disait-on, en 1825.

L'existence d'une monnaie pareille n'était connue jusque-là que par un petit nombre de contemporains, mythe pour le reste des mortels; on ne pouvait en avoir une idée que par l'ouvrage seul, si dispendieux, du général Schubert.

Les roubles reparus après

tant d'années en France, ayant été, en conscience, acceptés comme authentiques par moi, le prouver, est conséquemment un devoir et un devoir qui s'impose d'autant plus impérieusement, qu'un rouble pareil, celui-là même publié dans le somptueux catalogue Schubert, avait surgi il y a une trentaine d'années, dit-on, sur le tapis-vert d'une table de jeu public à Hombourg.

Avant de chercher les preuves pour ou contre cette pièce, décrite seulement jusqu'à ce jour et acceptée sans avoir subi de sérieux examen, il faut commencer par soumettre à la

critique, la légende de son apparition, ayant passé par des inconnus, dont l'anonyme a été soigneusement gardé.

Comment le premier possesseur de cette pièce pouvait-il jouer à Hombourg avec des roubles d'argent, de réciprocité impossible, de transport incommode et de sortie bien difficile, l'exportation du numéraire étant à cette époque défendue par les lois de l'Empire et sévèrement surveillée à la frontière.

Comment cet inconnu n'a-t-il pas été frappé lui-même par la présence d'une pièce à effigie au milieu des autres roubles, d'autant plus, que les joueurs,

habituellement superstitieux, regardent comme leur portant bonheur, les monnaies sortant de l'ordinaire.

Comment, ayant voyagé avec les autres, dans un de ces sacs de toile, qui ne garantissent pas du frottement les pièces qu'ils contiennent, ce rouble a-t-il fait pour garder toute sa fraîcheur et rester fleur de coin.

Comment le général Schubert a-t-il laissé ignorer le nom du général russe providentiel, qui ne reconnut la rareté de la pièce, ne la sauva du rateau des croupiers et ne l'échangea que pour la lui faire acheter après sa mort ; ce qui n'est qu'aimable

pour le général Schubert mais ni répréhensible ni compromettant ne nécessitant par conséquent et d'aucune façon l'anonyme.

Comment se fait-il enfin, et ce n'est pas sans étonnement qu'on se le demande, que le général Schubert, dans son ouvrage et le baron de Koehne dans sa notice sur le rouble de Constantin, se contentent de narrer l'apparition au moins extraordinaire d'une monnaie qu'ils acceptent et déclarent unique, sans présenter la moindre raison à l'appui de son authenticité et sans que surtout dans leurs écrits, il y ait la moindre trace d'une confronta-

tion avec les roubles de l'époque, qui dans l'absence d'autres preuves, pouvait seule donner un appui à leur affirmation.

Cette confrontation, il est vrai, loin de décider en faveur de leur pièce, aurait eu pour conséquence de prouver, au contraire, que si même elle était d'un coin gravé en Russie, elle avait dû être frappée à l'étranger, car elle en porte évidemment le faire et la façon.

Les connaissances numismatiques du général Schubert et de M. Reichel sont hors du moindre doute et la sûreté de leurs jugements connue, ce qui rend encore plus extraordinaire leur

croyance aveugle dans la légende au moins naïve du général russe de Hombourg et bien plus encore leur acceptation sans preuves à l'appui ni le moindre contrôle d'une pièce, dont la dissemblance avec la monnaie frappée en Russie saute aux yeux.

La confiance et l'amitié du baron de Koehne pour ces deux connaisseurs émérites lui ont fait accepter sans hésiter la légende puérile, de même que leurs appréciations, reproduisant leurs croyances et leurs opinions, sans les soumettre à la moindre critique, dans une notice où, malgré son tact numismatique si juste et ses profondes

produite dans la langue même dans laquelle elle a été écrite.

AR (Russisch) V. G. G. Konstantin I kaiser und selbstherscher von ganz Russland; haupt rechtshin darunter : 1825.

R (Russisch) aus reinem Silber 4 *solstnik* 21 *doli; auf einer riereckigen Fasel in vertieiter Schrift (russisch Rubel, innerhalb eines von Bandern zusammengehaltenen Lorbeskranzes der Reischsadler Russlands mit dem von der Andreaskette umgebenen sogenanten Georgenschilde auf der Brust. Darunter (russisch) S. P. B. Petersbourg.*

Beide Seiten mit einem Perlande.

In dem schonen Werke des nunmehr verstorbenen generals v. Schubert « Monnayes russes » Taf. XXXIV, n° 964, ist dieser Rubel en relief abgebildet und S. 288 des Textes also erwahnt « Monnaye d'épreuve présentée au Gr. Duc Constantin à Varsovie, pendant l'intervalle entre la mort de l'Empereur Alexandre I et le 14 Décembre. »

Der grossfurst Konstantin Pawlowitch, zweiter Sohn des grossfursten und nachherigen Kaisers, Paul Petrowitch, und der grossfurstin, Maria Feodorowna geborenen Prinzessin von Wurtemberg, wurde am 28 April/9 Mai

1779 *zu Zarskoe Selo geboren und erhielt bald nach seiner geburt den Titel Cœsarewitch* (*). *Da sein alterer Bruder Alexander I, keine sohne hatte, so gebuhrte ihm das Recht der Thronfolge. Der gro s-furst, welcher sich jedoch nicht berufen fühlte, die Krone zu tragen, entsagte seinem Rechte freiwillig bereits am* 26 *Januar*/9 *februar* 1822, *zu Gunsten seines yüngeren Bruders, des Gross-*

(*) Le Grand Duc Constantin reçut le titre de Césarewitch, non peu après sa naissance, comme le dit le Baron de Koehne, mais à son retour de la campagne d'Italie, par Manifeste Impérial du 28 Octobre 1799, c'est-à-dire 20 ans après.

Rem. de l'Auteur.

fürsten Nicolaï Pawlowitch. Die Entsagungsakte wurde vom Kaiser Alexander I genehmigt und verfasste aber erst im August des folgenden Iahres der ehrwürdige Metropolit von Moskau Philaret das Manifest, welches der Kaiser am 16/28 August zu Zarskoe Selo unterzeichnete und welches zur Verfügung Alexander I in d r Kathedrale zu Maria Himmelfahrt, auf der Kreml zu Moskau verwahrt werden, bei dem Tode des Kaisers, aber sogleich verkündigt werden sollte. In diesem Manifeste war gesagt : 1° *dass die Entsagung des Cæsarewitch und Grossfürsten Konstantin Pawlowitch gültig und*

unabanderlich sei und 2° dass der Grossfürst Nikolaï Pawlowitch der Nachfolger seines Bruders des Kaiser Alexander I sei.

Der Cæsarewitch war Vice-Konig von Polen und residirte in Warschau. Von seiner Gemahlin Anna Feodorowna geborenen Herzogin Juliane von Sachsensaalfeld geschieden (*) *lebte er seit dem*

(*) Juliane Henriette Ulrike tochter des Herzogs Franz von Sachsen Saalfeld (nachher zu Coburg) geboren am 23 September 1781, vermahlte sich dem Grossfürsten am 26 Februar 1796 und wurde von ihm geschieden durch kaiserlichen Ukas und Synodalbeschluss am 20 Marz 1820. Sie starb auf ihrem Schlosse bei Vevey am 10 August 1860. Sie war Tante der Konigin

24 *Mai* 1820 *in morganatischer Ehe mit der schonen Johanna Furstinn Lowickz, Tochter des Grafen Anton Grudzinsky* (*). *Hier erhielt er am* 25 *November/* 7 *December die Nachricht, dass der Kaiser Alexander I am* 19 *November/*1 *December zu Taganrog*

Victoria und des Prinzen Gemahls Albert und Schwester des Konigs Leopolds I von Belgien.

Baron V. Koehne.

(*) Die Grafin Johanna Antonowna Grudzinska geb. am 29 September 1799, vermahlte sich am 24 Mai 1820 un wurde am 20 Iuli desselben Jahres vom Kaiser Alexander zur Furstin von Lowicz erhoben. Sie starb zu Zarskoe Selo, bald nach ihrem Gemahl am 29 November 1831.

Baron v. Koehne.

zu einem besseren Leben eingegangen war. Iene Abdankung war gewissesmaassen ein Familiengeheimniss geblieben, die officielten Dokumente waren selbst der Kaiserin Elisabeth Alexceuna unbekannt und so konnte natürlich nur der Cæsarwitch als rechtmassiger Kaiser Konstantin I proklamirt werden.

Konstantin Pawlowitch aber, seinem Entschlusse und gegebenen Worte getreu, wiederholte, zuerst gegen seinen yüngsten Bruder, den damals gerade in Warschau anwesenden grossfürsten Michael Pawlowitch, dann gegen seine ganze Umgebung dass nicht er, sondern Nikolaï Pawlowitch Kaiser von

Russland geworden sei und z igte Allen die sich auf seine Entsagung beziehenden Dokumente. Zugleich schrieb er an seine Mutter. die verwittvvete Kaiserin Maria Feodarovvna und an seinen Bruder, den nunmehrigen Kaiser Nikolaï I, und zeichnete sein Schreiben an den letzteren « als Eurer Kaiserlichen Majestat getreuerter Unterthan Konstantin Cæsarevvitch. »

Nach St Petersbourg gelangte die Frauerkunde vom Ableben Alexander's I, erst am 25 November/7 December Abends (*). So-

---

(*) La nouvelle de la mort de l'Empereur Alexandre I arriva à Saint-

gleich am 26 früh leistete der Grossfürst Nikolai in der Kirche des Winterpallastes seinem Bruder Konstantin den Eid der Treue (*). *Den Mitgliedern des*

Pétersbourg le 27 novembre/9 décembre, pendant les prières que la famille impériale faisait dire pour sa guérison dans la grande église du Palais d'Hiver, la petite église se trouvant en réparation. Le baron de Koehne confond la nouvelle de la mort de l'Empereur Alexandre I avec celle de sa maladie.

Rem. de l'Auteur.

(*) L'Empereur Nicolas prêta serment à son frère aîné, non le 26 novembre/8 Décembre au matin, comme le dit le Baron de Koehne, mais le 27 Novembre/9 Décembre, quelques heures après avoir appris la nouvelle de

Reichsrathes und anderen Grosswürdentragern war aber die Entsagungsakte des Cæsarewitch bekannt geworden und erregte der Eidschvvur des Grossfürsten eine nicht geringe Bestürzung. Nichtsdestoweniger mussten auch sie sich dem Verlangen des letzteren fügen und mit der ganzen Armee und allen Behorden seinem Beispiele folgen.

Konstantin I war also allgemein als Kaiser von Russland anerkannt. Mit einer in der Geschichte einzigen edlen selbstverleugnung hatte Nikolaï Pawlo-

---

la mort de l'Empereur Alexandre I, dans la grande église du Palais d'Hiver.

witch auf die ihm urkundlich und feierlich zugestandene Krone verzichtet.

Da erschien am 3/15 December der Grossfürst Michael in St. Petersburg, aber auch die von ihm überbrachten oben erwähnten Schreiben waren dem Bruder nicht genügend und schon am 5/17 desselben Monats mu ste Michael Pawlowitch nach Warschau zurückreisen, um nochmals mit dem Cæsarewitch zu unterhandeln. Er kam aber nur bis Nennal, wo er erfuhr, dass neue Schreiben des Cæsarewitch ausgeschikt waren, in denen er seine Thronentsagung unwiderruflich bestatigt hatte. Diese Schreiben langten am 12/24

December, in St-Petersburg an und noch an demselben Abend wurde das Manifest, welches Nikolai I als Kaiser proklamirte, vom Grafen Speranski verfasst. Am 14/26 December wurde es publicirt und dem neuen Kaiser der Eid der Treue geleistet. Wie dieser Tag gemissbraucht wurde um eine seit langer Zeit listig vorbereitete Verschwörung zum Ausbruch zu bringen und solche zum Glück Russlands und der Civilisation durch Gottes Hülfe vereitelt wurde, ist allgemein bekannt (*).

(*) S. des baron M. von Korff vortreffliches Werk : die Thronbesteigung Kaiser Nicolaus I von Russland.
Baron v. Koehne.

Unser Rubel fallt also in die Zeit vom 25 *November bis zum* 14 *December, er ist also in zwanzig Tagen geschnitten und gepragt worden. Auf dem St-Petersburger Münzhofe ist er nicht bekannt, dort ist er nicht bestellt worden. Er ist eine Privatarbei, des seligen Reichel (*) welcher obgleich bereits seit* 1818 *Director der Expedition der Kronspapiere, noch immer als Medailleur, dem kaiserlichen Münzhofe (in der Petro-Pawlowskischen Fes-*

(*) S. dessen Biographie : Zeitschr : f. Münz Siegel. u. Wappenkunde neue Fol e 1859, 1862, s. 1. u. folg.

Baron v. Kohene.

lung) zu St-Petersburg, beigeordnet vvar. Mit mundlicher Erlaubniss seines Chefs und Freundes, des damaligen Finanz ministers Cancrin, stellte Reichel selbst die Stempel des vorliegenden Rubel her. Er arbeitete an denselben Tag und Nacht. Zurbesonderen Freude gereichte es ihm, auf diesem Rubel das Brustbild anbringen zu konnen. Kaiser Paul, mit des Ausführung sein·s Brustbildes auf den Rubeln unzufrieden, hatte befohlen dasselbe durch die Chiffer seines Nahmens zu ersertzen (*). Versuche auf den

---

(*) Auf diesen Münzen stehen bekanntlich vier in ein Kreutz zusam-

Rubeln Alexander's I das Brustbild wieder erscheinen zu lassen waren fruchtlos geblieben. Auch das kaiserliche Namenszug wurde auf den Gepragen Alexander's I nicht beliebt und so wurden diese ohne irgend eine Andentung des regierenden Kaisers, zu blossen waarenartigen Metallstücken.

Reichel magte geltend dass die Münzen zugleich historische Denkmaler seien, das sie seit den frühesten Zeiten als Zeichen der wirklichen Macht der Souverane gegolten haben und dass nament-

---

mengestellte russische P. und in der Mitte die Chiffer I.

Baron v. Koehne.

lich auf den Russischen Münzen, von den ältesten an, bis auf das Ende des vorigen Iahrhunderts, fast ohne Ausnahme, der Monarch theils zu Ross, theils zu Fuss, theils im Brustbilde dargestellt ist. Ihm wurde daher gestattet, das Brustbild des Kaisers anzuführen (*).

Von dem Rubel selbst, dessen ausserer Rand aus Mangel an

(*) Auch ein anderer Versuch Reichel's auf Münzen des hochseligen Kaisers das Brustbild wieder einzuführen misslang. Die zu diesem Zwecke verfertigten Schonen Rubel und halben Rubel (Mémoires I Taf. XVIII, 4, 5, s.) gefielen zwar dem Kaiser, wurden jedoch nicht genehmigt.

Baron v. Koehne.

Zeit nicht einmal hergestellt werden konnte, wurden im Geheimen — warscheinlich in der von Reichel geleiteten Expedizion, — nur fünf Exemplare geschlagen, welche er personlich dem Finanzminister überreichte. Drei derselben schickte Herr von Cancrin als Probestempel nach Warschau, die beiden anderen behielt er bei sich. In der Nacht vom 13 zum 14 december wurde Reichel plotzlich zum Minister beschieden, es war ihm befohlen, die Stempel dieses Rubels mitzubringen und wurden solche im Zimmer Cancrin's und in dessen Gegenwart vernichtet, die beiden noch vorhandenen Rubel aber wurden eingeschmolzen.

Vor mehr als zwanzig Jahren, befand sich ein Russischer General, ein Münzliebhaber, zu Homburg am grünen Fische. Neben ihm sass ein Herr, welcher seinen Verlust in blanken Rubeln bezalhte— es war zu Cancrin's Zeiten. Da bemerkte der General unter den Rubeln seines Nachbars ein Stuck von besonderem Geprage. Der Besitzer legte auf dasselbe keinen werth und liess es gegen einen gewohnlichen Rubel auswechseln. Nach dem Tode j e nes Generals wurde der Rube vom General von Schubert erworben. Er sollte im Jahre 1830 *bei der Plünderung des Warschauers*

Schlosses (*) abhanden gekommen sein und war in Umlauf gekommen (**) aus welchem jener Herr, der in Homburg spielte, erhalten hatte. Die anderen beiden Exemplare sind spurlos verschwunden.

(*) Le château de Varsovie, l'ancien palais des ducs de Masovie et des rois de Pologne, avant la dynastie saxonne, se trouve au centre de la ville : il n'a pas été pillé dans le soulèvement de 1830, et, l'eût-il été, rienne pouvait y avoir été emporté de ce qui appartenait au Grand Duc Constantin, qui a constamment demeuré hors de la ville, au Belvedère.

Rem. de l'Auteur.

(**) Comment ce rouble a-t-il fait alors pour avoir pu rester fleur de coin.

Rem. de l'Auteur.

Werden sie je wieder auftauchen? Relata rifero.

General v. Schubert schatzte seinen Konstantin Rubel auf 8000 *Franken. Ein Unicum wann man gar nicht schatzen.*

Auch kennt man verschiedene Lithographien, auf welchen der Cæsarewitch vorgestellt ist, mit einem grossen Hute und dem kaiserlichen Titel. Sie sind sehr selten. — Andere bildliche Denkmaler aus dieser Zeit sind nicht vorhanden.

Frhrr. von Koehne

Jusqu'en automne 1867, je n'avais eu qu'une connaissance bien vague de l'existence du rouble à l'effigie de Constantin, comme empereur, par les souvenirs d'André Ivanowitch Sabourow, qui aimait à raconter en détail son séjour de quelques heures, en 1825, à Varsovie, et tout ce qui avait rapport à cet épisode si intéressant de sa vie, par des conversations ave le baron de Koehne et par des exemplaires galvanoplastiques de la pièce de

la collection Schubert, que je ne connaissais pas encore.

Une curieuse correspondance que j'eus en septembre de cette même année, me mit, je l'avoue, dans une agitation fébrile et m'occasionna une joie bien vive, m'apprenant que des roubles à l'effigie du Grand Duc Constantin se trouvaient, depuis des années en France. Je ne pensai plus qu'aux moyens de parvenir à la possession d'un pareil trésor, après en avoir reconnu l'authenticité.

Malheureusement, cette correspondance coïncidait avec l'impérieuse nécessité d'un voyage en Russie pour des raisons gra-

ves et qui ne me permettaient pas de le remettre. Aussi, n'est-ce que bien des mois plus tard, à mon retour en France, que je pus renouer des négociations pour arriver à l'heureuse solution qui me tenait tant à cœur.

La correspondance commençait par la lettre suivante :

« Prince,

« Connaissant la générosité et l'honorabilité de votre caractère, je viens vous proposer une affaire dont je me mêle par pure complaisance et dans laquelle je ne veux pas compromettre mon nom.

« C'est la vente d'objets très-

rares, par une personne qui désire ne pas être connue. Des raisons de convenance m'obligent à la plus grande prudence, et si vous me promettez sur l'honneur de sauvegarder le secret de mon nom et de taire la connivence que je prête à l'amitié seule, je vous indiquerai ce qu'on désire vendre et comment vous pourrez entrer en négociations.

« Si vous le désirez, veuillez m'adresser votre réponse à ....., rue ....., n° ...

« J'ai l'honneur de vous présenter, Prince, mes plus grands respects et ma plus grande considération. « .....

« ..... 2 *septembre* 1867. »

Je ne pouvais me figurer ce que l'on pouvait m'offrir de cette façon si mystérieuse; mon impatience ne me laissa pas réfléchir longtemps; aussi, répondais-je presque immédiatement :

« *Paris*, 5 *septembre* 1867.

« Monsieur,

« Afin de vous donner toutes les garanties que vous demandez pour assurer le secret de votre nom et de la part que vous prenez dans l'affaire que vous me proposez, par votre lettre du 2 de ce mois, d'une vente d'objets rares, je vous promets le renvoi de votre lettre, après en avoir pris une copie photo-

graphique, en y omettant votre signature et le nom de l'endroit d'où vous m'écrivez.

« J'agirai de même pour toutes les lettres que vous me ferez l'honneur de m'adresser par rapport à cette affaire.

« Recevez, je vous prie, Monsieur, mes compliments les plus empressés.

« Prince A. Troubetzkoy. »

Courrier par courrier, je recevais la lettre que voici :

« Prince,

« Je viens de recevoir votre lettre du 5 septembre courant; j'accepte votre proposition de ne garder que des copies photo-

graphiques sans signature de mes lettres, et je viens vous dire quelle est l'affaire que je vous propose.

« Un de mes compatriotes, faisant, comme moi, partie de notre armée, qui, désarmée en 1831, sur la frontière prussienne, se dirigea en France, possédait des monnaies rares, provenant du Palais de Belvédère près de Varsovie.

« Après sa mort, la plus grande partie de ces pièces passèrent à sa veuve, native de ...., et qui demeure dans le village.... dans les environs de cette ville. Très vieille, n'ayant pas d'enfants et pauvre, cette dame désire se

défaire de ce qui lui reste de ces monnaies, c'est-à-dire celles en or ayant été déjà vendues, de cinq pièces en argent à la tête du Grand Duc Constantin.

Son défunt mari gardait le secret de ces monnaies et n'aimait pas en parler, n'en vendant qu'à des personnes dont il était sûr. La veuve a hérité de cette prudence : elle a souvent entendu dire à son mari que ces cinq monnaies étaient de très-grande valeur. Elle désire les vendre sans que son nom soit compromis. Elle ne peut pas, à son âge et avec ses infirmités, faire des voyages, ni même des courses, et, en même temps, elle ne veut

pas se dessaisir des monnaies, même par commission pour les vendre, ne les laissant pas sortir de ses mains sous aucun prétexte.

« Elle m'a chargé, comme le meilleur ami de son mari, de lui trouver un acheteur sûr, mais surtout discret, et je m'adresse à vous, Prince.

« Quand vous désirerez en faire l'acquisition, écrivez-moi à ....., rue ....., n° ....., je vous conduirai moi-même à ..... et je vous mettrai en rapports avec la vieille dame, car il faudra bien y aller vous-même.

« J'ai l'honneur de vous présenter, Prince, mes plus grands

respects et ma plus grande considération.

« .....

« ....., 8 *septembre* 1867. »

Quoique j'étais à mille lieues de ce que m'annonçait cette bienheureuse lettre, elle ne me surprit cependant pas. Je m'étais toujours attendu à voir surgir un beau jour des pièces de Constantin, du moment qu'un coin en avait notoirement existé, ma raison et toutes probabilités n'admettant pas de pièces uniques pour des monnaies modernes.

Ma réponse clot la correspondance; la voici:

« *Paris*, 12 *septembre* 1867.

« Monsieur,

« J'accepte l'offre que vous me faites et je promets à la personne qui possède les cinq pièces que vous me proposez le même secret qu'à vous-même.

« Mais, obligé de partir pour St-Pétersbourg, il me sera impossible de faire avant mon retour, le petit voyage nécessaire à la réalisation de l'affaire en question; dès que je pourrai l'entreprendre, j'aurai l'honneur de vous en prévenir par écrit; vous aurez alors à m'indiquer la marche à suivre pour conclure. Je mets cependant, dès à

présent, les deux conditions suivantes :

« 1° Que de ce jour à celui où j'aurai vu les pièces, l'affaire restera entre nous trois, et que aucune proposition à nul autre ne sera faite ni par le propriétaire, ni par vous; vous deux refusant en même temps toute proposition qui pourrait vous être faite d'ici-là ;

« 2° Qu'avant aucune résolution à prendre, j'aurai toute latitude de voir et de juger les pièces tout à mon aise et d'en prendre les moules et les photographies afin de pouvoir me consulter à leur égard.

« Recevez, je vous prie, Monsieur, mes compliments les plus empressés.

« Prince A. Troubetzkoy. »

Pendant mon séjour à Saint-Pétersbourg, je me consultais avec des personnes compétentes, que j'avais mis au fait de l'apparition de pièces à l'effigie de Constantin en France, et ce n'est qu'une année après en avoir eu la première nouvelle qu'il me fut possible d'aller les étudier sur place.

L'entreprise était ardue, devant juger seul de l'authenticité de monnaies nouvelles pour moi, et réduit à mon instinct

numismatique sans aide ni conseils; ma longue habitude de recherches et d'études me dictait pour guide à prendre la confrontation des pièces que j'allais étudier, non-seulement avec la copie galvanoplastique de la pièce du général Schubert, seule présentée alors comme un des roubles d'essai de 1825, ce qui ne pouvait être très concluant, mais surtout avec des pièces russes contemporaines.

Les monnaies proposées me parurent identiques avec la copie galvanoplastique que j'avais avec moi, grave erreur dont je pus me convaincre plus tard et qui provenait peut-être de l'état

peu satisfaisant de mon exemplaire beaucoup moins saillant, du côté de la tête surtout, que la pièce même du général Schubert.

Je m'étais naturellement muni d'exemplaires choisis de roubles de 1824, 1825 et 1826, et, en les comparant aux roubles proposés, j'acquis la conviction qu'ils étaient bien de mêmes conditions monétaires, malgré toute la différence de l'ordonnance de leurs dessins étant, les uns anonymes et les autres à effigie, mais, ayant les mêmes lettres et les mêmes chiffres, placés de la même façon, étant évidemment d'un poinçon iden-

tique et que, par conséquent, ils devaient provenir du même pays, c'est-à-dire avoir été frappés en Russie.

En même temps, la provenance de ces pièces est si naturellement racontée dans la correspondance, qu'aucun doute ne peut se présenter sur son compte, et elle s'affirme encore par les précautions mêmes des possesseurs de ces pièces à ne pas se compromettre et rester inconnus.

Ayant acquis la conviction que les pièces qui m'étaient proposées étaient vraies, je cherchai les moyens de les acquérir.

Le vendeur ne voulait pas entendre parler d'une vente autre qu'en bloc, et mes moyens ne me permettaient pas l'avance d'une somme pareille.

Dans ma perplexité, je m'adressai au baron de Koehne, le priant de faire les démarches nécessaires auprès de la Direc-

tion du Musée de l'Hermitage, au prince Alexandre de Hesse et à mon cousin germain, le comte Serge Stroganoff, envoyant aux deux derniers copies de la correspondance et des photographies, y joignant, dès qu'elles furent prêtes, des empreintes en plâtre.

J'usai de toute l'éloquence en mon pouvoir pour les persuader de ne pas laisser échapper des monnaies aussi précieuses pour tout numismate, russe surtout.

Quelques jours plus tard, en envoyant les mêmes documents au baron de Koehne, je lui adressai des remarques à sa notice et des détails sur ma né-

gociation, sous forme de lettre ainsi qu'il suit :

« *Marseille*, 30 *nov.*/12 *déc.* 1868.

« Cher Baron,

« Dans votre notice sur le, rouble à l'effigie de Constantin comme Empereur, vous dites que « par suite d'une permission « verbale du comte Cancrin, le « défunt, M. Reichel, fit frapper « cette pièce d'essai, et que trois « exemplaires furent envoyés à « Varsovie. »

« Il est à regretter que le défunt André Ivanowitch Sabourow n'ait pas eu connaissance de cette notice, ou qu'il n'ait pas prêté attention à ce nombre

de trois; en tout cas, qu'il n'ait pas eu l'occasion d'en causer avec vous.

« Lors des événements de Décembre 1825, aide de camp du ministre de la guerre, général d'infanterie Tatischtchero, M. Sabourow fut envoyé avec le rapport du ministre de la guerre, auprès de celui qu'on croyait être le nouvel Empereur ; il eut à porter aussi le rapport du Ministre des Finances, lieutenant général, Cancrin, qui le chargeait en même temps, de remettre en son nom au grand Duc Constantin les épreuves du nouveau rouble à son effigie.

« Il m'a raconté bien sou-

vent, les divers épisodes si intéressants de son voyage et de son séjour de quelques heures à Varsovie, l'humeur avec laquelle le Grand Duc reçut les rapports des deux Ministres, sans vouloir les lire, disant qu'ils étaient adressés à l'Empereur, et non à lui, Grand Duc Césaréwitch et la colère avec laquelle il jeta sur une table et sans y faire plus attention, les pièces d'essai à son effigie. Et, chaque fois il me dit en me racontant ces événements, que de ces pièces d'essai, il y avait six exemplaires.

« En ajoutant à ces six exemplaires envoyés avec M. Sabou-

row à Varsovie, les deux autres gardés à St-Petersbourg par le Ministre des Finances et M. Reichel, cela porterait à huit le nombre des monnaies frappées à l'effigie du Grand Duc Constantin comme Empereur.

« Le fait de la destruction des deux exemplaires restés à St-Petersbourg par le lieutenant général Cancrin est connu de tous ceux qui ont eu l'occasion d'en causer avec le défunt M. Reichel, de même que l'histoire de la pièce retrouvée sur une table de jeu en Allemagne qui achetée par le général Schubert a été regardée pendant des années comme une pièce unique.

« Jusqu'en automne 1867, je n'avais aucune connaissance d'autres exemplaires de ce rouble d'essai, mais je ne doutais pas, comme probablement vous aussi cher Baron et de même que tout numismate sérieux, qu'une pièce frappée dans notre époque, ne peut être une pièce unique et qu'un jour ou l'autre, d'autres pièces ne pouvaient manquer d'apparaître.

« Cette prévision se vérifia en Septembre de l'année dernière, où je reçevais à Paris deux lettres, dont, ainsi que mes réponses, je vous envoie ci-joint des copies, sans omettre les phrases de flatteuse politesse

qu'y a mis pour moi la personne qui m'écrivait.

« Je vous en ai parlé à plusieurs reprises, cher Baron, dans le courant de l'hiver et du printemps derniers ; mais, ce n'est qu'en Octobre dernier que j'ai pu aller trouver la personne qui possède les cinq exemplaires du roublе à l'effigie de Constantin et me convaincre, par une confrontation minutieuse avec une empreinte galvanoplastique de l'exemplaire du général Schubert, de leur identité avec la pièce regardée jusqu'à ce jour comme unique.

« Je vous en envoie une photographie, en attendant que j'aie

une occasion sûre pour vous expédier une empreinte.

« J'attends avec impatience, votre réponse cher baron et vous prie de recevoir encore une fois l'expression de mes sentiments bien amicaux d'estime et de considération.

« Prince A. Troubetzkoy. »

Cette lettre était à peine partie, que je recevais du comte Serge Stroganoff la réponse suivante :

Le 30 *Novembre*/11 *Décembre* 1868.

« J'ai reçu, il y a quelques jours, votre lettre du 24 Novembre/5 Décembre, et en même temps de mon fils Grégoire, les

empreintes de la pièce de Constantin, dont l'acquisition au nombre de cinq exemplaires vous est proposée d'une façon mystérieuse. D'après le contenu de votre lettre, on doit supposer que ces pièces sont dans les mains d'un Polonais et que leur provenance remonte au pillage du palais de Belvedère en 1830, où elles seraient restées chez le Grand Duc Constantin, auquel le Ministre des Finances a dû les avoir envoyées, dans le laps de temps, depuis le 25 novembre jusqu'au 14 décembre 1825.

« On se demande à présent comment il se fait que ces 5 pièces ne se sont pas séparées depuis

43 ans et comment celle qui se trouve dans la collection Schubert et qui vient de la même provenance polonaise, n'en a pas diminué le nombre à quatre (*)? Je tiens du comte Cancrin lui-même, qu'après l'envoi des 5 pièces d'essai, envoyées à Varsovie et après l'acceptation de la couronne par Nicolas, la matrice en a été brisée en sa présence.

« Reichel, le graveur de cette pièce, n'en avait même pas con-

---

(*) La lettre du 8 septembre 1867, p. 41, par la simplicité même dont elle expose les faits est la meilleure réponse à cette double objection.

Rem. de l'auteur.

servé d'épreuve, pas même de cliché en plomb. — Les galvanoplastiques, que l'on rencontre, dans quelques collections, ont été faites par Linden ; j'en possède une et la vôtre, de la même source, vous a été cédée par M. Iverson.

« Reste un autre point à élucider : c'est l'état de conservation du poinçon gardé sous scellé à notre Hôtel de la Monnaie. Je tâcherai de m'assurer en personne, que malgré l'assertion du Cte Cancrin, il ne se trouve pas dans un état à pouvoir en faire usage, et je vous ferai part du résultat de mes investigations.

« Les nouvelles méthodes pour le coulage de l'acier permettent la confection d'un nouveau coin à l'aide de l'empreinte galvanoplastique ; mais cette suite de surmoulage se serait trahie dans la pureté de la pièce nouvelle, il me semblerait au moins.

« Pour en venir aux offres d'achat qu'on vous fait, elles sont raisonnables, si les pièces sont vraies et je suis disposé à en acquérir une au prix de 400 r. à la condition de déposer cette somme en mains tierces et payables quand je me serai assuré que la pièce est originale et frappée en 1815.

« Vous voilà suffisamment édi-

flé, mon cher, sur mes scrupules numismatiques ; il ne me reste qu'à vous remercier pour votre communication obligeante et vous assurer de mon affection.

« Comte SERGE STROGANOFF.

« *St-Petersbourg.* »

La contre proposition du Cte Serge Stroganoff pouvait être très juste à son point de vue et ses observations confirmèrent encore ma certitude en faveur des pièces proposées.

Le baron de Koehne m'écrivit le 5/17 décembre 1808 la lettre suivante :

« Cher Prince,

« J'ai eu le plaisir de recevoir

vos bonnes lettres en date des 24 et 30 novembre V. St. et je n'ai pas manqué d'en communiquer le contenu à S. E. M. le Directeur de l'Ermitage. M. de Guédéonow pense qu'il faut avant tout voir les pièces, avant de prendre une résolution.

« Veuillez donc avoir l'extrême obligeance de lui faire parvenir directement une des cinq pièces, qu'on a mis à votre disposition (*).

(*) Je n'ai ni dit, ni écrit que ces pièces aient été mises à ma disposition, ce que démontrent les lettres envoyées avec les miennes. On m'a offert leur achat, en les allant voir sur place, ce qui n'est pas la même chose.

Rem. de l'Auteur.

« Vous êtes grand connaisseur et un homme tout-à-fait sûr et loyal. Vous savez parfaitement distinguer une copie, même la plus réussie de l'original. — Or vous sentez bien, cher Prince, que nous ne pouvons pas avoir le moindre doute sur l'authenticité des pièces en question. — Mais en proposant l'acquisition d'un de ces roubles, il faut qu'il soit soumis à Sa Majesté l'Empereur.

« Je pense que M. Schroll prendra le cinquième exemplaire. Si lui n'en veut pas, je trouverai un autre amateur.

« Feu M. Sabouroff m'a raconté tant de fois l'histoire de

son voyage chez le Grand Duc Constantin; mais, tant que je me rappelle, il m'a parlé toujours de trois exemplaires du rouble. Cependant, une erreur dans le chiffre est très-possible, et si plus tard vous pouvez me donner quelques notices très-exactes sur le propriétaire actuel de ces raretés et sur la manière au moyen de laquelle il a pu les obtenir (*), je ne

---

(*) Je ne puis que prier M. le baron de Koehne de vouloir bien relire ma correspondance avec la personne qui m'a fait connaître l'existence en France des roubles de Constantin.

Rem. de l'Auteur.

manquerai pas de publier un supplément à ma notice, etc.

« Baron B. de Kohene.

« *St-Pétersbourg.* »

Le prince Alexandre de Hesse me répondit, le 18 décembre 1868, de Darmstadt :

« Je vous renvoie votre correspondance mystérieuse avec le Polonais aux roubles de Constantin et suis très-curieux de voir une empreinte de ces pièces, que je vous prie de vouloir m'envoyer ici, à Darmstadt, mon quartier général.

« Le fait que ce Monsieur inconnu est censé posséder cinq exemplaires du fameux rouble,

se trouve être en contradiction avec la version que feu Reichel me confia un jour.

« Il prétendait qu'il n'existait que 5 exemplaires, dont deux qu'il avait gardés et 3 expédiés par Cancrin au Grand Duc Constantin et volés sur sa table au Belvedère pendant la révolte ; Reichel voulait avoir détruit les coins lui-même en présence de Cancrin et avoir fait fondre les 2 roubles qu'il avait gardés pour lui. De sorte qu'il ne restait que 3 exemplaires à Varsovie. Koehne, dans sa petite brochure que vous connaissez sans doute, confirme ces détails et ajoute que l'un des 3 roubles de Varsovie

fut acheté plus tard à Hombourg par un général russe et passa dans la collection du général Schubert.

« Il se trouve aujourd'hui, si je ne me trompe, à l'Hermitage. Resteraient donc 2 exemplaires de par le monde et votre Polonais en offre cinq ! Sont-ils aussi bien authentiques ? Il faudrait admettre alors que Reichel n'a pas véritablement détruit les 2 exemplaires qu'il avait gardés pour lui.

« Adieu mon cher Prince

« Votre vieil ami :

« A. de Hesse. »

La dernière remarque, qui

termine cette lettre, pourrait bien être plus près de la vérité qu'elle n'en a l'intention ; quant à la lettre même, elle subit évidemment l'influence sans contrôle des dires de M. Reichel, tels qu'ils paraissent dans la notice du Baron de Koehne.

Il ne peut y avoir aucun doute que des pièces d'essai d'un rouble à l'effigie du Grand Duc Constantin, comme Empereur, ont été frappées à Saint-Pétersbourg en 1825 et envoyées à Varsovie.

Les données unanimes à ce sujet ne varient que sur le nombre de ces pièces, et il s'agit d'établir quel est, parmi tous les souvenirs contemporains, celui qui, provenant de la mémoire restée la plus fraîche,

doit être admis comme la version vraie.

M. Reichel, qui a gravé ces pièces, parle de 5 exemplaires, dont il dit avoir gardé deux, une seule, paraîtrait-il, à la connaissance du comte Cancrin. Mais, dans une autre circonstance aussi, lorsqu'en 1846 il essaya d'introduire des pièces à l'effigie de l'Empereur Nicolas, M. Reichel prétendait, de même, avoir détruit les coins et n'avoir plus de ces monnaies en sa possession ; et, plus tard cependant, il en donna dans des échanges numismatiques, et, à sa mort, il s'en trouva des exemplaires chez lui ; il en a été de même dans

d'autres circonstances, et sa mémoire n'a pas toujours été exempte d'erreurs, ni ses données invariables.

Le baron de Koehne, dont la notice est l'expression des pensées de MM. Reichel et Schubert, indique cependant avec sa sagacité habituelle, dans sa lettre du 5/17 décembre 1868, p. 69, « qu'une erreur dans le chiffre est très-possible. »

La version que le comte Serge Stroganoff tenait du comte Cancrin lui-même p. 63, paraît indiquer le chiffre vrai, le comte Cancrin déduisant dans sa pensée la sixième des pièces frappées, comme ayant été gardée

avec sa permission par M. Reichel, qui de son côté dit, p. 32, en avoir gardé deux, divergence qui indiquerait au moins de la part de M. Reichel un manque de mémoire, qui donne à réfléchir.

Deux versions se contredisent ainsi : d'un coté, M. Reichel, soutenu par la notice du Baron de Koehne, disant que trois seules pièces ont été envoyées à Varsovie; de l'autre, le comte Cancrin et M. Sabourow disant cinq ou six, ce dernier chiffre en tout cas, celui des pièces frappées.

Entre ces deux versions, cinq et trois n'étant nullement des

chiffres en usage dans les hôtels monétaires où pour les pièces d'essai, on choisit comme nombre la douzaine où la demie douzaine, le cent dans des proportions plus grandes, on doit reconnaître comme plus naturelle et inspirant plus de confiance, celle du Ministre des Finances et de son envoyé, en quelque sorte, version officielle.

En éliminant ainsi le chiffre trois indiqué sans qu'aucune autre raison ne lui vienne à l'appui, que la mémoire seule pas toujours intaillible de M. Reichel, on reste entre les deux chiffres indiqués : cinq par le comte Cancrin, ou six comme

l'a constamment indiqué M. Sabourow ; ces deux données s'affirment entre elles et encore plus par la découverte de ces pièces en France.

En admettant la version du comte Cancrin purement et simplement, tout s'explique : cinq pièces ont été envoyées, les même cinq apparaissent en France, mais le chiffre cinq n'est pas un chiffre d'habitudes monétaires et il est plus simple d'admettre la pensée du permis donné à M. Reichel comme ayant fait dire cinq au lieu de six au comte Cancrin et arriver à six comme l'indiquait l'envoyé du Ministre des Finances qu'au-

cune pensée de permission ou autre ne distrayait dans sa mémoire.

En admettant la version de M. Sabourow, le propriétaire des pièces trouvées en France n'en proposant que cinq, il faut supposer qu'il tient à en garder une ou, ce qui peut-être est plus probable, qu'il en a vendu une déjà antérieurement; dans laquelle hypothèse cependant, le rouble vendu ne saurait être en aucun cas celui du général Schubert d'un tout autre coin et de fabrication probablement étrangère.

Les réponses du prince Alexandré de Hesse, du comte Serge Stroganoff et du baron de Koehne, à ma proposition de participer à l'achat des cinq roubles à l'effigie de Constantin, posant, de la part des acceptants, des conditions dont la lecture même de la proposition des propriétaires de ces pièces aurait dû leur prouver l'inadmissibilité, étaient, par conséquent, toutes trois négatives; et je me vis ainsi forcé ou d'en faire

l'acquisition avec mes moyens seuls, ce qu'il ne m'était pas possible de faire, ou d'abandonner l'espoir d'acquérir des pièces d'une rareté hors ligne et de l'authenticité desquelles il m'était impossible de douter.

Tout espoir paraissait perdu, quand heureusement une combinaison tout-à-fait inattendue vint me donner les moyens de profiter au moins pour le Musée de l'Hermitage et pour moi de cette bonne fortune numismatique.

Un Américain de nom français, Edouard Girault, courrier et commissionnaire en Europe d'un M. Webster, très-riche pro-

priétaire du Kentucky, reçut, en janvier 1869, l'ordre d'acheter des monnaies grecques et romaines; je le persuadai d'écrire à M. Webster pour lui proposer l'acquisition des cinq pièces en question, modernes, il est vrai, mais rarissimes; je lui donnai en même temps une petite notice historique explicative.

Cette tentative suprême et dont le succès était si peu à espérer, réussit cependant au-delà de mes espérances. En effet, la réponse fut non-seulement affirmative, mais pressante.

Fort alors des droits que je m'étais réservé dans ma lettre du 12 septembre 1867, p. 46, je

ne voulus consentir à laisser effectuer la vente qu'à la condition seule que je garderais contre des monnaies d'or de Jules César et de Vitellius, qu'heureusement M. Girault n'avait pu se procurer ni à Londres, ni à Paris, deux exemplaires du rouble de Constantin, car je tenais tout autant à la présence de cette belle pièce dans le Musée de l'Hermitage, qu'à sa possession personnelle.

Deux des pièces de Constantin trouvées en France étaient enfin en ma possession et je pouvais en faire la confrontation avec le fameux rouble unique de la collection Schubert, que je vis pour la première fois, à cette occasion.

Cette confrontation ne laisse aucun doute sur la parfaite dissemblance des deux monnaies ; le rouble de Schubert, d'un coin beaucoup plus profond du côté de la tête surtout, rendant la

pièce plus en relief, ressemble bien plus à une médaille qu'à une monnaie, excède le poids légal et a le revers renversé, ce qui le distingue si complètement de tous nos roubles; de façon qu'il ne reste plus de doutes sur sa provenance indiscutablement non russe et quoique d'un coin gravé en Russie, mais surgravé et bien certainement frappé à l'étranger.

Quant aux deux pièces retrouvées en France, de poids conforme au règlement, ayant l'avers et le revers placés dans la même direction, comme non-seulement toutes les pièces russes contemporaines, mais encore comme

tous nos roubles depuis qu'ils existent jusqu'à nos jours ; ayant les lettres et les chiffres identiques, étant du même poinçon, elles ont tout l'air et la forme des pièces de leur époque et de toutes celles frappées en Russie.

Quinze mois plus tard, j'eus à me féliciter bien plus encore, d'avoir eu la chance si heureuse d'acquérir les deux exemplaires du rouble si important pour la numismatique russe, en recevant la lettre suivante :

« *Londres, le* 11 *Avril* 1870.

« Monsieur le Prince,

« Je vous prie de me pardonner, si je ne vous ai pas écrit plus tôt, mais vous verrez que ce n'est pas ma faute.

« Jai de suite, au reçu de votre lettre du 15 Décembre 1869' écrit à M. Webster of Kentucky, à New-York, quoique je savais qu'il devait venir en Europe pour passer quelques années en Italie pour la santé de sa fille aînée.

« M. Webster, qui était en voyage dans le Nord, m'a répondu le 15 Janvier année courante de Quebec, où ma lettre l'avait rejoint, qu'il allait embarquer à Halifax pour Liverpool, tous les bagages qu'il avait avec lui, entre autres les achats numismatiques que je venais de faire ces dernières années pour lui, n'ayant pas eu le temps de les cataloguer et classer chez lui ; que par con-

séquent, il serait à même, s'embarquant avec sa famille à New-York, de faire à Paris, l'échange que je lui propose d'un troisième exemplaire du rouble (dont il vous avait déjà cédé deux) contre une monnaie d'or romaine comme celles que vous lui aviez déjà données pour les deux autres.

« La lettre de M. Webster m'ayant manqué à Paris, vient de me retrouver ici, mais après la nouvelle de la perte de la City of Boston qui est partie de Halifax pour Liverpool le 28 janvier année courante, dont vous aurez eu connaissance par les journaux, j'ai télégraphié à M. Webster à

New-York et il vient de m'écrire le 29 mars, que ses bagages étaient partis sur la City of Boston, de la perte duquel vapeur on ne doutait plus malheureusement et ce qu'il regrettait surtout c'étaient les monnaies que je lui avais envoyées, le reste n'étant qu'habits et linge.

« Vous voyez, Monsieur le Prince, qu'il n'y a plus moyen de faire l'échange que vous désirez et qui aurait été très-facile, car M. Webster ne tenait guère à avoir trois exemplaires du rouble et vous en aurait facilement cédé un.

« Je prie Monsieur le Prince de se convaincre, d'après ma

lettre, que je n'ai pas mis de négligence — si je n'ai pas eu l'honneur de répondre au plus tôt à votre commission et d'avoir les bontés que vous avez toujours eu pour son respectueux et très obéissant serviteur qui a l'honneur de se signer, toujours prêt à vous servir.

« E. GIRAULT. »

Tant le dire du comte Cancrin que la version de M. Sabourow ne laissent aucun doute que six pièces ont été frappées pour être envoyées à celui qu'on croyait être le nouvel empereur.

En disant cinq au lieu de six, le comte Cancrin, de mémoire à juste titre proverbiale, avait en vue la permission donnée à M. Reichel d'en garder une, deux dit celui-ci, en affirmant leur destruction, ainsi que celle des coins, sur l'ordre et en présence

du comte Cancrin, après le départ des pièces envoyées à Varsovie.

Ce nombre de six, si constamment maintenu par M. Sabourow, se présente ainsi de soi-même et cela d'autant plus que la version du comte Cancrin ne l'infirme en rien.

Le Grand Duc Constantin garda, on le sait, sa parole avec fermeté et refusa constamment les instances de l'Empereur Nicolas, qui, sans égard pour la renonciation de son frère, lui avait prêté serment, exemple mémorable de grandeur et d'absence d'ambition personnelle.

Accomplissant opiniâtrement

ce qu'il regardait comme un devoir, le Grand Duc Constantin ne voulut rien admettre de ce qui aurait pu porter l'ombre d'un doute sur ses intentions irrévocables.

M. Sabourow se vit donc obligé de repartir de suite pour St-Pétersbourg avec les rapports ministériels, que le Grand Duc ne voulut même pas ouvrir. Quant aux pièces d'essai, elles restèrent sur la table, où il les avait jetées sans y faire plus attention.

Le 17/29 novembre 1830, entre 6 et 7 heures du soir, une bande d'étudiants, conduite par des porte-enseignes, envahit le pa-

lais du Belvédère, inaugurant la révolution par le meurtre et l'incendie, et le Grand Duc n'évita l'assassinat que grâce à sa fermeté et à son song-froid. Quand des détachements des gardes russes libérèrent le palais, les appartements du Grand Duc étaient pillés et nos pièces d'essai suivirent, tout naturellement, le sort de tout ce que les chambres du Grand Duc contenaient de précieux, de facile à emporter surtout.

Quoi de plus simple que la personne qui, plus de 40 ans après ces évènements, désirant, dans un moment de gêne, se défaire d'objets qu'elle savait

provenir du pillage du Belvédère, prit des précautions bien naturelles pour rester inconnue ?

Les roubles retrouvés en 1867 en France, cachés depuis tant d'années, ne se sont pas séparés, la vente d'une seule pièce présentant les mêmes inconvénients, les mêmes dangers que celles de toutes en bloc.

Aussi, est-ce en bloc encore qu'en 1867 on se décide à s'en défaire, et non autrement.

Ce qui précède répond pleinement à la remarque judicieuse du comte Serge Stroganoff, se demandant, p. 62, comment il se faisait que, depuis

tant d'années, ces pièces avaient pu ne pas se séparer. Quant à l'observation, comment l'achat d'une de ces pièces par le général Schubert avait pu ne pas en diminuer le nombre, le fait s'explique tout naturellement : la pièce du général Schubert n'ayant jamais fait partie de l'envoi du comte Cancrin, son achat sur le tapis vert d'un jeu public en Allemagne ne pouvait influer sur le nombre des pièces cachées en France.

Un dernier argument vient prouver encore l'authenticité des pièces restées si longtemps inconnues, et cela dans une époque comme la nôtre, si cu-

rieuse de raretés archéologiques surtout ; leur vérité même les obligeait d'être cachées, de crainte de la divulgation si compromettante de leur provenance ; et si ces monnaies, retrouvées après 37 ans, n'avaient pas été celles mêmes emportées du Belvédère, il y a des années qu'on les aurait déjà vu reparaître et courir des aventures dans le goût de leur devancière.

On ne fait guère de contrefaçon pour la tenir cachée pendant des années, et surtout pour des pièces de nombre forcémen restreint.

De toutes ces données et des témoignages contemporains ex-

Achevé d'imprimer

le 18 avril

mil huit cent septante-trois

PAR E. CAMOIN

rue Chevalier-Rose, 29

à Marseille.

STANFORD UNIVERSITY LIBRARY

To avoid fine, this book should be returned on
or before the date last stamped below.

ART LIBRARY

CJ
3022
T75

CJ 3022 .T75
Rouble de Constantin, cesarewi
Stanford University Libraries
3 6105 033 219 820

Marker: Change Number
CJ3022 Trubetzkoi
T75

Art Library

312209